



La mise en valeur du patrimoine reconnue

Après plusieurs échanges et rencontres avec les membres du jury régional des Villes et villages fleuris, les efforts d'aménagements paysagers à Cébazat ont été récompensés.

Le 30 novembre 2009, la Ville a reçu le premier prix régional de la mise en valeur du patrimoine. Ce prix récompense les actions de mise en valeur et de réhabilitation des grilles et de la roue de l'ancien moulin du parc Pierre-Montgroux.

La Ville n'a pas hérité d'un passé glorieux ni d'un patrimoine bâti extraordinaire, mais tente de préserver ce qui caractérise Cébazat et en fait son identité. En valorisant de façon exemplaire le patrimoine lié au parc et en faisant profiter

les habitants de cette richesse, la municipalité a confirmé le caractère paysager de la ville. Elle contribue à l'amélioration du cadre de vie et à la revitalisation de la commune. Cébazat n'est pas une ville touristique mais s'inscrit dans la politique départementale et régionale pour apporter sa pierre à l'édifice et participer à cette dynamique autour du tourisme.

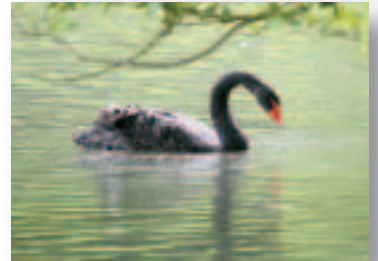
Après une troisième fleur en 2006 et ce prix spécial en 2009, l'avenir peut laisser entrevoir une quatrième fleur.

La biodiversité au cœur de l'agrandissement du parc

Le parc Pierre-Montgroux est un équipement public majeur pour la ville de Cébazat. Avec une superficie de 5 hectares, c'est un des plus grands parcs de l'agglomération clermontoise et son taux de fréquentation est important. Il offre aux promeneurs une véritable réserve d'oxygène au cœur de la ville et permet aux familles cébazaises ou non de passer un agréable moment de détente, dans un cadre paysager et naturel de qualité.

Pour accroître son attractivité, la municipalité a toujours souhaité augmenter la surface du parc ouverte au public.

Dès 2003, des opportunités d'acquisition foncière, à l'amiable, se sont présentées et permettent à la commune d'avoir aujourd'hui plus de 2 hectares de terrain situés en continuité ouest immédiate du parc actuel.





Quelques exemples de végétaux implantés

- Des bambous géants.
- Des graminées géantes.
- De nombreuses variétés de roseaux.
- Des arbres aimant l'eau (cyprès chauves, aulnes, saules...).
- Des plantes aquatiques et de bord d'eau (iris d'eau, guneras, joncs...).



Un projet conçu autour de l'eau et des oiseaux

Après de nombreuses études, il a été décidé de créer dans cette extension, un lieu de découverte et d'intérêt pédagogique où le public pourrait être en contact d'oiseaux "aquatiques domestiques" (anatidés d'ornement comme les bernaches, cygnes, oies, canards, sarcelles, tadornes, dendrocygnes) au milieu d'espaces naturels reconstitués. La création de plans d'eau pour l'élevage et la présentation de ces oiseaux est donc devenue un axe fort du projet. L'ensemble des espaces créés sera accessible au public en dehors d'une zone dite "technique". Les plantations réalisées permettront de diversifier l'espace et de le mettre en scène, de créer des ambiances naturelles et d'établir un microclimat favorable aux oiseaux.

Le choix des végétaux sera fait pour minimiser l'arrosage et l'entretien et aussi pour créer une biodiversité importante favorable à l'avifaune. On accédera à ce nouvel espace par une passerelle située à l'ouest de l'actuel parc. Des accès techniques sont prévus impasse de la Chute et chemin de Massaud. Cette nouvelle partie du parc sera entièrement close. La vallée du Bédard étant orientée sur la chaîne des Puys et sur le puy de Dôme, la composition du projet a notamment été conçue autour de cet axe de vue.

Un lieu de découverte et d'intérêt pédagogique autour de l'eau et des oiseaux

Réaménagement de la partie ouest du parc actuel

Pour bénéficier d'une liaison cohérente avec le nouvel aménagement proposé, le parc actuel sera réaménagé dans sa partie ouest.

Le bassin sera transformé en un jardin de plantes aquatiques (nénuphars, lotus...) que l'on pourra parcourir sur des plots.

Des aires ludiques viendront compléter et renouveler l'offre actuelle de jeux pour les enfants.

Des plantations seront réalisées pour renforcer l'attractivité de cette partie du site et pour préparer le renouvellement, sur le long terme, des arbres du parc.

Le montant estimatif du projet : environ 1,8 M€ (25 % de subvention du Conseil général du Puy-de-Dôme).

Caractéristiques de l'aménagement

- Un plan d'eau peu profond de 6 230 m².
- Une roselière de 1 200 m² qui récupère l'eau du plan d'eau, la filtre et l'épure avant qu'elle ne retourne dans le bief.
- Une dérivation du bief avec la création d'une prise d'eau pour l'alimentation du plan d'eau.
- Des ouvrages de régulation de l'eau et de vidange.
- Un secteur d'enclos pour la présentation et la reproduction de certains oiseaux.
- Une zone "technique" (en bordure de l'impasse de la Chute) pour la tranquillité des oiseaux.
- Des espaces aux ambiances paysagères diversifiées.
- Des allées piétonnes.
- Des pontons et passerelles sur l'eau.
- Des pas japonais à travers des espaces humides et végétalisés.
- Des observatoires.

Un projet évolutif pour des oiseaux plus "exotiques"

Il sera possible de faire évoluer à terme ce projet. L'acquisition par la commune du moulin "Boyer" qui est situé impasse Massaud, hors zone inondable, en plus de permettre la réalisation de la prise d'eau pour le nouveau plan d'eau, donne la possibilité de créer à moyen terme un nouvel équipement : une serre et des volières pour la présentation au public d'une nouvelle collection d'oiseaux plus "exotiques" (ibis, flamants, pélicans...). Le bâtiment du moulin pourra servir de lieu d'exposition.

La présentation d'oiseaux de ce type dits "sauvages" nécessite la présence d'un personnel spécialisé. Par conséquent, la faisabilité technique et fonctionnelle de cette potentielle évolution sera étudiée ultérieurement.

Ce projet, comme beaucoup de ceux menés par la municipalité depuis vingt-cinq ans, s'inscrit parfaitement dans les grands principes du Grenelle de l'environnement : préservation de la biodiversité, mise en valeur des paysages, mise en œuvre de mesures de protection et de valorisation des milieux naturels (zone humide, cours d'eau...), création de trame verte...

Depuis plus de vingt ans, la municipalité a fait de l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement une de ses priorités. Ce nouveau projet en témoigne.

Phasage prévisionnel du projet

Phase 1 : aménagement du projet d'extension sur 2 hectares

- Tranche 1 : terrassements, creusements et étanchéité des plans d'eau.
- Tranche 1 bis : clôture du site.
- Tranche 2 : aménagements paysagers et divers "partie nord".
- Tranche 3 : aménagements paysagers et divers "partie sud".

Phase 2 : réaménagement de la partie ouest du parc actuel.

Les premiers travaux débuteront en 2010.

L'ouverture au public de ce nouvel équipement est espérée au printemps 2013.